

Département des VOSGES  
Arrondissement d'EPINAL  
Canton de GOLBEY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de  
**VAXONCOURT**

Convocation du 16/09/2016  
Affichage le 27/09/2016

-----  
Séance du 23 septembre 2016  
-----

Nombre de délégués :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mil seize, le vingt-trois septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VAXONCOURT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DULOT Frédéric, Maire.

Etaient présents : MM. JOUBERT Gyslaine, DUCHAINE Valéry, CONRARD Jacques, FORTERRE Philippe, PROTIN Eric, MICHEL Stéphane, PICHARD Laëtitia, GIROUX Valérie, WOEHRLE Jean-Luc, FERRY Jean-Luc et COLNE David.

Etaient excusés : MM. GILLARD Grégory, PAUTOT Jeanne et MOUTON David.

Valéry DUCHAINE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification simplifiée

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-36 à 40 et L.153-45 à 48,  
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaxoncourt, approuvé le 28 septembre 2012,  
VU la mise à disposition du public en Mairie de Vaxoncourt pendant un mois,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par le public au cours de la mise à disposition du dossier, du mardi 16 août au samedi 17 septembre 2016 inclus,

Considérant que le projet de modification simplifiée du P.L.U. de la commune de Vaxoncourt, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal APPROUVE la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaxoncourt**, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public au siège de la Mairie de Vaxoncourt.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Vaxoncourt durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Vosges.

Elle sera ensuite exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à M. le Préfet des Vosges dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et 2 du CGCT.

Pour extrait conforme,  
Frédéric DULOT, Maire.



Accusé de réception en préfecture  
088-218804979-20160923-201655-DE  
Reçu le 26/09/2016